

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Patrice

<https://www.cadre21.org/membres/764c853655ed0511876b090f>

Date d'obtention : 2021-10-20 18:46:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Rassurer l'auteur et la jeune victime. Être bienveillant envers ceux-ci.
- 2- Évaluer l'incident avec l'aide de la grille d'évaluation, toujours en étant accueillant et sans jugement.
- 3-Vérifier l'information.
- 4-Parler au jeune instigateur pour obtenir sa version des faits. Veillez à protéger les autres élèves qui ont fournis des l'informations.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Se fier aux étapes du guide.
- De ne jamais regarder les images.
- De remplir le guide de Sexto avec les élèves pour avoir toujours le même processus.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Vérifier l'information, car il peut y avoir beaucoup d'élèves impliqués.